



Sumène, le 06/10/2026

À l'attention de Messieurs Chevillard, Gracy, Boisseau, Toureille

Messieurs,

Nous avons bien pris connaissance de vos divers courriers. Par la présente nous souhaitons vous apporter un éclaircissement, en vous rappelant le déroulé des événements.

Un premier site d'implantation d'antenne téléphonique a été envisagé par la commune devant le château d'eau de Cézas, mais celui-ci n'a pu être étudié techniquement suite au refus d'un propriétaire de laisser un droit de passage pour accéder à ce site. Un autre site à « la Mourade », a ensuite été envisagé avec l'opérateur Free Mobile, qui a été validé par délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2025.

Une autorisation de permis tacite a ensuite été accordée pour permettre le lancement des travaux.

En aout 2025 un collectif d'habitants interpelle la commune et dépose un recours gracieux pour dénoncer ce nouveau site d'implantation situé face au hameau, recours signé par 42 personnes demeurant à Cézas en résidence permanente et secondaire.

Durant la campagne des élections municipales, la commune est à nouveau interpellée par le collectif d'habitants avec le porté à connaissance d'une consultation citoyenne (43 répondants) faisant état d'une opposition locale très majoritaire à l'emplacement « la Mourade ».

Une médiation est alors organisée en mairie avec le représentant de Free Mobile, les représentants du collectif et Monsieur le Maire. Des propositions alternatives d'implantation sont faites, mais qui ne convainquent pas l'opérateur, tant sur l'aspect technique que financier.

Au printemps 2026, les élections municipales étant passées, les interpellations du collectif reprennent de manière plus offensive : articles de presse, interpellations, manifestation devant la mairie...

Le Maire et les deux premiers adjoints, dans une volonté d'écoute et de concertation, reçoivent alors le collectif d'habitants en mairie. Un accord commun à la nécessité d'implanter une antenne sur Cézas est acté et sont à nouveau, étudiées de nouvelles pistes de terrain d'implantation. Des habitants étant désormais prêts à céder gracieusement des terrains à la commune pour cette nouvelle implantation (au-dessus du château d'eau), et le droit de passage étant désormais accepté.

Parallèlement des courriers sont adressés à la Préfecture par le collectif d'habitants et par la commune afin que ces nouveaux sites d'implantation puissent être étudiés. L'opérateur nous communique alors que le site n'est pas techniquement opérationnel en terme de réception d'ondes et d'alimentation électrique, mais sans avoir diligenté une étude réelle de sa part.

Un rendez-vous se déroule en sous-préfecture au Vigan le 10 juillet 2026 sous l'égide de Mme Levasseur Sous-Préfète, avec l'équipe municipale (le maire et deux adjoints), l'opérateur et les représentants du collectif des habitants.



Sumène, le 06/10/2026

Lors de cette réunion le maire rappelle une nouvelle fois - et comme il l'a toujours fait depuis le début du projet - sa responsabilité d'élu et les enjeux de sécurité relatifs à l'absence de réseau mobile sur le hameau et plus particulièrement sur le site du Prieuré de Cezas, qui reçoit du public tout au long de l'année. Les représentants du collectif font, quant à eux, part ouvertement de leur détermination à ne pas laisser les travaux se faire normalement.

Le délai de mise en œuvre du programme sur ce site se clôturant légalement fin juillet, ne laissant donc pas le temps de l'étude réelle d'un quelconque projet alternatif ; l'Etat suite à la réunion du 10 juillet 2026, informe, la municipalité de son souhait de stopper le projet d'implantation de l'antenne à la Mourade, et demande à la mairie d'annuler l'arrêté municipal afin d'apaiser les tensions sociales, d'éviter des affrontements et dégradations éventuelles sur le chantier.

L'arrêté est annulé par la commune par mail en date du 7 août 2026 auprès de la Direction du Développement Numérique du Territoire, l'Etat endossant alors la responsabilité de cette annulation.

Nous comprenons votre colère et incompréhension face à l'abandon du projet d'implantation, mais vous devez comprendre qu'en tant que municipalité, nous ne pouvions rester sourds aux oppositions, majoritaires, sur cette partie de la commune. Et qu'il est de notre choix assumé d'essayer de trouver des compromis pouvant satisfaire l'ensemble de la population.

Nous avons essayé jusqu'au mois de juillet 2026, de travailler à une solution alternative qui aurait pu contenter tous les habitants, si les délais légaux nous avaient permis de convaincre l'opérateur de mener réellement une nouvelle étude technique.

De plus, nous tenons à vous rappeler que le collectif d'habitants, que vous remettez en question dans vos courriers, est composé d'une quarantaine de personnes signataires, dont plus du tiers sont des résidents permanents, inscrits sur les listes électorales, et que tous, payent des impôts sur la commune.

Depuis le début du projet, la sécurité publique est un enjeu fort de la municipalité, et le demeure encore à ce jour.

C'est la raison pour laquelle, à la suite de cette annulation, nous avons informé la population de Cézas de l'annulation des travaux. Et afin de responsabiliser le collectif d'habitants, opposés à l'implantation de l'antenne, nous avons proposé une solution alternative : doter le site du Prieuré d'un système wifi satellitaire, qui permettrait d'avoir un accès téléphonique aux services de secours et de déployer des possibilités de paiement par carte bancaire pour les publics des animations. Solution que nous espérons temporaire bien évidemment. Ce système, certes moins efficace qu'un réseau 3G 4G 5G, aurait le mérite d'exister et de compenser les fragilités que vous évoquez.

Si nous avons sollicité le collectif d'habitants, sur la prise en charge financière de cette solution c'est pour les sensibiliser aux contraintes et inquiétudes de l'association Asphodèle le Prieuré, dans un esprit de solidarité.

DEPARTEMENT DU GARD

ARRONDISSEMENT LE VIGAN



REPUBLIQUE FRANCAISE

Sumène, le 06/10/2026

Il va de soi, bien évidemment, que la municipalité sera aux côtés de l'association, en terme d'ingénierie et de financement d'une solution adéquate.

Le travail que les bénévoles de l'association portent depuis quarante ans est essentiel pour la vitalité culturelle de Sumène et la protection du patrimoine communal. La commune a été, est, et sera à vos côtés, vous ne pouvez douter de notre soutien.

Bien cordialement,

Pour la Commune, Ghislain Pallier, Maire

Amihès

